

**MEMORANDUM D'ENTENTE SUR LE
PROGRAMME INDICATIF DE
COOPERATION (PIC)**

ENTRE

LA REPUBLIQUE D'AUTRICHE ET LE BURKINA FASO

PERIODE 2008 – 2013

Liste des acronymes

ADA	Agence Autrichienne de Développement
AEPA	Approvisionnement en Eau potable et Assainissement
AMPE	Artisanat Micro et Petites Entreprises
BuCo	Bureau de Coordination de la Coopération de l'Ambassade d'Autriche à Ouagadougou
CEBNF	Centre d'Education de Base Non Formelle
CCI-BF	Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso
CGAB-CSLP	Cadre Général d'Organisation des Appuis budgétaires en soutien au CSLP
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
CN-PAPF	Coordination Nationale du Plan d'Action de Promotion de la Femme
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CT	Collectivité Territoriale
CVD	Conseil Villageois de Développement
DGA	Direction Générale de l'Artisanat
DGCoop	Direction Générale de la Coopération
EFORD	Education et Formation pour un Développement endogène
EFTP	Enseignement et Formation Techniques et Professionnels
FAFPA	Fonds d'appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage
FDL	Fonds de Développement Local
FRD	Fonds Régional de Développement
FPDCT	Fonds Permanent de Développement des Collectivités Territoriales
GIRE	Gestion Intégrée des ressources en Eau
IEC	Information Education Communication
IMF	Institution de Micro Finance
IOV	Indicateurs objectivement vérifiables
MFAEI	Ministère Fédéral des Affaires Européennes et Internationales
MECAP	Mutuelle d'Epargne et de Crédit aux Artisans et Producteurs
MPE	Micro et Petites Entreprises
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAFMR	Plan d'Action pour le Financement du Monde Rural
PAPISE	Plan d'Action et Programme d'Investissement du Secteur Elevage
PDA	Plan Décennal d'Actions de l'environnement
PCD-AEPA	Plan Communal de Développement dans l'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
PISA	Programme d'Investissement du Secteur Agricole
PAFMR	Plan d'Action pour le Financement du Monde Rural
PN-AEPA	Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
PRD/BMH	Programme Régional de Développement dans la Boucle du Mouhoun
PROSDRp	Programme Sectoriel Développement Rural productif
PTF	Partenaires techniques et financiers
RN	Ressources Naturelles
SDR	Stratégie de Développement Rural
SIAO	Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou
STELA	Secrétariat Technique pour l'Efficacité de l'Aide
UPAF	Unités de Productions Artisanales Féminines

1 Introduction

Le Mémorandum d'Entente sur le Programme Indicatif de Coopération (PIC) est le document d'orientation stratégique de la coopération entre la République d'Autriche et le Burkina Faso.

Le PIC 2008 - 2013, en cohérence avec la périodicité de la programmation européenne est le fruit de multiples séances de travail et de concertation entre les deux gouvernements sur la base :

- du bilan de mise en œuvre du PIC 2005 – 2007 ;
- des évaluations externes des programmes partiels Développement Rural Durable et Formation Professionnelle;
- des options définies par le Gouvernement Burkinabé et des principales orientations de la Coopération Autrichienne.

Ce troisième PIC devra marquer de façon tangible l'entrée dans l'approche programme tenant compte de la nécessité de définir clairement les rôles des parties dans ce nouveau contexte.

Sa formulation intervient à un moment où un certain nombre d'interventions sont en cours de réalisation. D'autres sont prévues pour renforcer et sécuriser sur la période 2008–2013 l'impact visé.

Le processus d'élaboration de ce nouveau PIC s'est déroulé sous la conduite de la Direction Générale de la Coopération du Ministère de l'Economie et des Finances du Burkina Faso et du Bureau de Coordination de la Coopération de l'Ambassade d'Autriche. Il a connu la participation des départements ministériels burkinabé suivants :

- Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) ;
- Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi (MJE) ;
- Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH) ;
- Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale (MAE-CR) ;
- Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESSRS) ;
- Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat (MCPEA) ;
- Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (MEBA).

Le résultat de ce processus très participatif est présenté dans ce troisième PIC qui :

- donne un cadre stratégique de coopération où les engagements sont plus prévisibles ;
- annonce l'entrée de façon opérationnelle dans l'approche programme ;
- introduit des modifications et simplifications au niveau des instruments, instances et procédures, en fonction des recommandations des évaluations.

Les thèmes d'intervention de la Coopération Austro-Burkinabé restent les mêmes que les années précédentes, à savoir :

- Artisanat, Micro et Petites Entreprises ;
- Développement Rural Durable ;
- Enseignement et Formation Techniques et Professionnels.

Par ailleurs, l'Autriche soutiendra en cohérence avec les priorités de la décentralisation la gouvernance locale, la coordination décentralisée et l'harmonisation au niveau local, notamment par son Programme Régional dans la Boucle du Mouhoun.

2 Cadre des relations entre les partenaires

Objectifs stratégiques de coopération de l'Autriche et de l'UE

Le Programme triennal de la Coopération Autrichienne (2007-2009) définit trois objectifs généraux¹ : (i) la réduction de la pauvreté, (ii) la promotion de la paix et de la sécurité humaine, et (iii) la protection de l'environnement et des ressources naturelles. Les programmes et projets respectent les principes fondamentaux qui sont : le genre (l'équité entre femmes et hommes), la démocratisation et la bonne gouvernance, la promotion de l'appropriation « Ownership » (maîtrise nationale et locale de l'ouvrage) et le travail participatif, l'intégration dans le contexte socioculturel, l'intégration des personnes handicapées.

Etant signataire de la Déclaration de Paris, l'Autriche veille à l'harmonisation des programmes et projets avec les stratégies du pays hôte et avec les appuis des autres partenaires techniques et financiers présents dans ce pays.

Au niveau de l'UE, l'accord de partenariat ACP-UE, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et révisé au Luxembourg le 25 juin 2005, constitue la base légale de la coopération entre l'Union Européenne et les pays ACP. L'objectif global est de promouvoir une approche stratégique commune de la réduction de la pauvreté qui soit compatible avec les objectifs de développement du millénaire, ainsi que l'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale. Les autres objectifs de la coopération ACP/UE sont la promotion de la bonne gouvernance, de la démocratie et des droits de l'homme. D'autres questions transversales sont aussi traitées : la prise en compte du genre, la lutte contre le VIH-SIDA et la préservation de l'environnement.

Le document de stratégie et le programme indicatif national pour le 10^{ème} FED entre le Burkina Faso et la Commission Européenne prévoient une allocation pour la période 2008 – 2013, pour contribuer à la réduction de la pauvreté et assurer une cohérence et une complémentarité avec les interventions des autres bailleurs, dans les principaux domaines d'intervention suivants :

- le soutien au cadre macroéconomique et à la réduction de la pauvreté par un appui budgétaire direct ;
- le renforcement des infrastructures de base et de l'inter-connectivité (transports, eau et assainissement, énergie) ;
- l'appui à la gouvernance politique et locale (justice, décentralisation) et à la gouvernance économique et financière (mesures d'accompagnement de l'appui budgétaire).

Depuis fin 2007, les discussions entre les pays ACP et l'UE sont engagées sur de nouveaux partenariats économiques (APE) comme nouvelle base de coopération.

Stratégie de Développement du Burkina Faso

Le cadre fédérateur de toutes les interventions en matière de développement du Burkina Faso est le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), dont la première version a été adoptée en 2000. Révisé en 2003, il est revu chaque année à travers la revue de mise en œuvre de son « Plan d'Actions Prioritaires (PAP) ». Il est complété par le Code Général des Collectivités Territoriales, adopté en Décembre 2004, qui consacre la communalisation intégrale.

Secteur Artisanat

Les grandes orientations concernant l'Artisanat au Burkina Faso se basent sur les stratégies et politiques suivantes :

- La lettre de Politique de Développement du Secteur privé ;
- La stratégie de promotion de l'Artisanat ;

¹ Bien que ledit Programme triennal prenne fin en 2009, ces objectifs généraux et principes fondamentaux restent valables durant la période du PIC.

- Le document de politique nationale de l'emploi (PNE) ;
- La Stratégie Nationale de la Micro finance (SNMF) ;
- La création d'une Chambre des Métiers.

Secteur Développement Rural Durable

Les principales orientations de la politique de Développement Rural au Burkina Faso se basent sur les stratégies et politiques suivantes :

- La Stratégie de Développement Rural à l'horizon 2015 (SDR) qui sera opérationnalisée à travers trois plans d'action et programme d'investissement² ;
- La Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé (LPDRD) ;
- Le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et l'Assainissement (PN-AEPA) ;
- La création des Chambres d'Agriculture aux niveaux national et régional.

Secteur Enseignement et Formation Techniques et Professionnels

La stratégie de l'Etat burkinabé en matière d'enseignement et de formation techniques et professionnels est consignée dans cinq (05) documents de référence :

- La loi n°013-2007/AN portant loi d'orientation de l'éducation – Juillet 2007 ;
- La réforme du système éducatif du Burkina Faso – Juillet 2007 ;
- Le plan décennal de développement de l'éducation de base 2001 – 2011 (PDDEB) ;
- Le document de politique nationale d'enseignement et de formation techniques et professionnels (PN/EFTP) (en cours d'adoption par le gouvernement) ;
- Le document de politique nationale de l'emploi (PNE).

Les interventions prévues devront intégrer le principe d'autonomie des structures de formation et avoir comme base essentielle, la carte scolaire et de formation, dans le cadre du processus de communalisation intégrale intervenu courant 2006.

Coordination des partenaires techniques et financiers

La Coopération Autrichienne, représentée par le Bureau de Coordination de la Coopération de l'Ambassade d'Autriche à Ouagadougou, participe au cadre de concertation de l'UE élargie à la Suisse et au Canada, ainsi qu'aux réunions de concertation trimestrielles de l'ensemble des Partenaires techniques et financiers (PTF) représentés au Burkina Faso, sous la coordination du représentant du système des Nations Unies.

En plus, elle est membre des cadres de concertation sectorielle ou thématique suivants :

- Cadre de Concertation des PTF sur l'enseignement technique et la formation professionnelle (CCETFP) dont l'Autriche est initiatrice et Chef de File depuis sa création en 2002 ;
- Cadre de concertation des PTF du Développement Rural ;
- Cadre de Concertation des PTF de l'Environnement ;
- Cadre national de concertation des Partenaires du Développement Rural ;
- Comité National de Pilotage du PN-AEPA ;
- Cadre de Concertation des PTF de la Micro finance ;
- Cadre de concertation secteur privé et compétitivité ;
- Cadre de Concertation des PTF sur le Genre ;
- Cadre Général d'Organisation des Appuis Budgétaires en soutien au Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CGAB-CSLP) membre observateur.

Le Gouvernement et le Secrétariat Technique pour l'Efficacité de l'Aide (STELA) créé par les PTF travaillent à la mise en oeuvre de la Déclaration de Paris.

² PISA : Programme d'Investissement du Secteur Agricole, PAPISE : Plan d'Actions et Programme d'Investissement du Secteur Elevage, et PDA : Plan d'action Décennal de l'environnement

Tendances dans le soutien des partenaires techniques et financiers

L'Appui budgétaire est une préoccupation majeure que le Gouvernement burkinabé évoque de façon récurrente avec ses partenaires. A ce jour, neuf PTF ont souscrit à la demande du Gouvernement et fournissent un appui budgétaire général³.

De même, on constate une tendance des PTF à s'orienter vers les appuis budgétaires ciblés.

En ce qui concerne le secteur EFTP, les PTF membres du CCETFP⁴ ont affirmé leur intérêt de passer de l'approche projets à une approche programme.

Dans le secteur de l'Artisanat, la tendance des PTF de conjuguer leurs efforts vers une approche programme se confirme uniquement par des perspectives de financements conjoints⁵.

Dans le développement rural productif une feuille de route a été adoptée, issue d'un processus de réflexion et de concertations participatives. Elle guide les PTF impliqués et la partie nationale dans la conduite du processus en vue d'aboutir à un programme sectoriel DR productif en 2010. Un programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement consacre l'approche programme dans ce secteur. Les interventions à ce niveau s'inscrivent dès 2008 à travers les PCD-AEPA.

D'une manière générale la coopération entre l'Autriche et le Burkina Faso se base sur :

- ***des structures étatiques ayant des ressources et compétences nécessaires pour assurer la coordination sectorielle ;***
- ***des structures décentralisées ayant des ressources et compétences nécessaires pour jouer le rôle de maître d'ouvrage, voire de maître d'œuvre ;***
- ***une société civile organisée et responsabilisée pour contrôler et compléter les engagements de l'Etat.***

3 La stratégie de réponse 2008-2013

Considérations stratégiques pour le soutien Autrichien

L'objectif principal de la Coopération Austro-Burkinabé est d'apporter une contribution à la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité de la population burkinabé, base générale de la Stratégie de développement du Burkina Faso et des orientations de la Coopération Autrichienne.

Depuis les périodes des PIC précédents, les interventions de la Coopération Autrichienne se sont concentrées sur trois secteurs principaux, ayant des liens importants entre eux. Il s'agit de la promotion de l'Artisanat et des Micro et Petites Entreprises, du Développement Rural Durable, et de l'Enseignement et Formation Techniques et Professionnels. Les interventions dans les trois secteurs s'inscrivent dans les programmes du Burkina Faso et se mènent en synergie entre les secteurs⁶ et avec les autres PTF.

Tous ces secteurs ont connu des progrès appréciables qui méritent que la stratégie pour les années 2008-2013 tende à renforcer leurs acquis, ainsi que les possibilités de synergies

³ Allemagne, Danemark, France, Pays-Bas, Suède, Suisse, Commission Européenne, Banque Mondiale et Banque Africaine de Développement

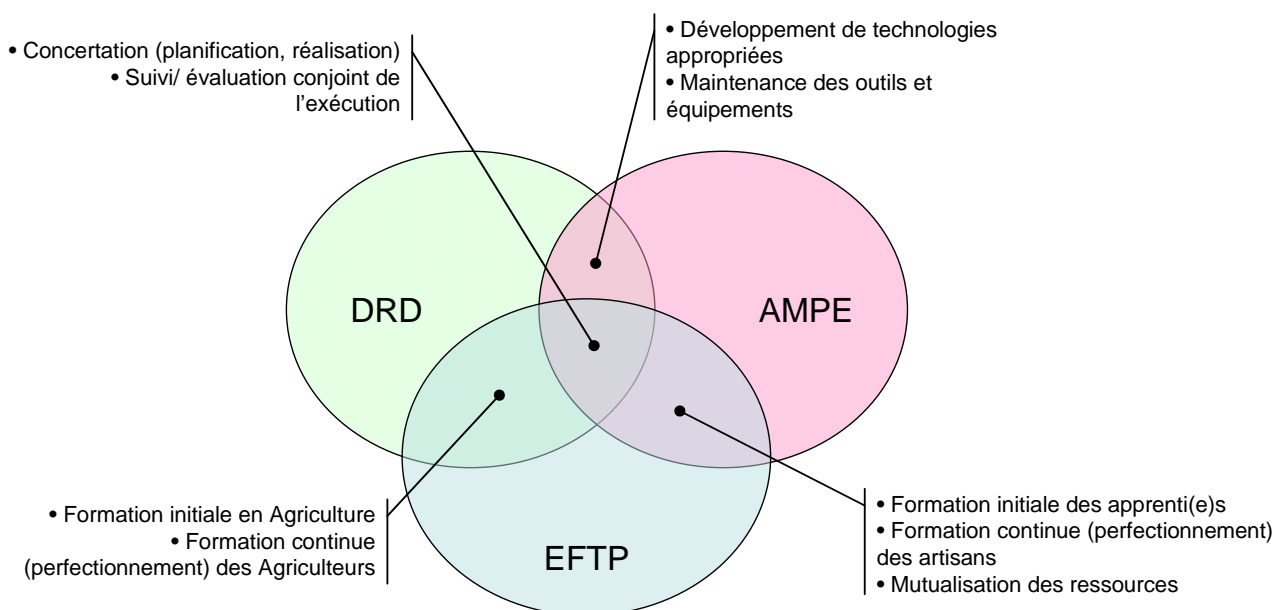
⁴ Agence française de développement, Autriche, Banque africaine de développement, Banque mondiale, Danemark, Luxembourg, Suisse, Taiwan

⁵ Canada, Danemark, Banque Mondiale, Autriche, BAD, Allemagne, PNUD, FENU, AFD

⁶ Cette focalisation sur les synergies était en outre recommandée par l'évaluation des PIC 2002-2004 et 2005-2007, effectuée par des évaluations du programme partiel Développement durable (en incluant les programmes et projets d'Artisanat) et du programme partiel Enseignement Technique et Formation Professionnelle.

entre eux. L'interdépendance et les champs de synergie entre les trois secteurs sont illustrés par le schéma ci-dessous qui précise les attentes des secteurs les uns des autres.

Une expérience d'une synergie intégrée des trois secteurs se fait, notamment à travers le Programme Régional dans la Boucle du Mouhoun :



Ce programme sera renforcé de façon significative dans les années à venir, afin de conduire l'expérience à terme et d'en tirer toutes les leçons.

En plus et en cohérence avec les priorités de la décentralisation, l'Autriche soutiendra spécifiquement la Gouvernance locale, la coordination décentralisée et l'harmonisation au niveau local.

Les activités du Programme Régional Boucle de Mouhoun visent à renforcer les capacités des institutions locales, en particulier les organes gouvernementaux élus, à appliquer des procédures inclusives et responsables en matière de gestion des affaires locales. Bien que l'accent soit mis sur les activités au niveau des administrations locales et aux échelons inférieurs, les leçons tirées de ces activités au niveau micro servent à informer et enrichir la politique nationale pour :

- Renforcer les capacités de gestion et participation des populations locales dans les processus locaux de prise de décisions qui affectent leurs vies.
- Consolider les institutions participatives au niveau local en renforçant leur capacité à répondre aux priorités et aux besoins locaux.
- Veiller à ce que les pratiques s'accompagnent d'une recherche-action en collaboration des activités de réseaux au niveau local, national et régional.

Le programme comporte des composantes de tous les trois secteurs, et devra à moyen terme remplacer les autres interventions des secteurs dans cette région, afin d'éviter d'éventuels doubles emplois. A long terme, et en fonction des résultats de l'expérience, le programme devra évoluer vers un soutien budgétaire à la mise en œuvre du plan d'actions de la région.

Scénario budgétaire

Sous réserve des dispositions budgétaires, les fonds suivants sont prévus pour le programme :

	Montants en Mio. €	Montants indicatifs en Mio. FCFA
2008	4,4	2 886
2009	4,4	2 886
2010	4,6	3 017
2011	5	3 280
2012	5	3 280
2013	5	3 280
TOTAL	28,4	18 629

Ne sont pas pris en compte dans ces prévisions, les moyens financiers des autres lignes budgétaires de la Coopération Autrichienne, tels que les soutiens aux programmes multilatéraux, les cofinancements des projets des ONGs, les programmes de Coopération scientifique (bourses de formation en Autriche), etc.

Ces montants pourront être augmentés en cas de mise à disposition de fonds additionnels au budget général de l'ADA et affectés en priorité au Programme Régional de la Boucle du Mouhoun.

Attribution indicative des ressources à la ligne budgétaire BF (montants en Euro)⁷

	prévisions 2008	prévisions 2009	prévisions 2010	prévisions 2011	prévisions 2012	prévisions 2013	TOTAL
Programme Regional Boucle de Mohoun	432.535	648.000	600.000	800.000	1.000.000	1.000.000	4.480.535
Artisanat/ Micro et Petits Entreprises	982.202	856.600	977.900	1.208.900	1.090.000	1.090.000	6.205.602
Developpement Rural Durable	1.510.299	1.500.000	1.455.100	1.448.346	1.400.000	1.400.000	8.713.745
EFTP	1.452.711	1.285.400	1.447.000	1.382.754	1.350.000	1.350.000	8.267.865
hors concentration	22.253	110.000	120.000	160.000	160.000	160.000	732.253
TOTAL - ligne budgetaire BF	4.400.000	4.400.000	4.600.000	5.000.000	5.000.000	5.000.000	28.400.000

Secteurs d'intervention :

A. Artisanat, Micro et Petites Entreprises

Les interventions porteront sur les domaines suivants :

1/ L'autopromotion des Artisan(e)s

- a) Amélioration des conditions pour atteindre une productivité plus élevée, l'accroissement de la compétitivité et l'appui aux secteurs productifs ;
- b) Renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles des organisations existantes, et/ou émergentes ;
- c) Contribution à la création d'un système de formation continue adapté aux besoins des MPE.

⁷ En fonction du progrès et des capacités du Programme régional Boucle du Mouhoun un transfert de ressources des lignes 2, 3 et 4 sur la ligne 1 pourrait être éventuellement et sans préjudice opéré.

2/ La promotion des chaînes de production de différentes filières dans le secteur de l'artisanat

- a) Appui à la professionnalisation des acteurs ;
- b) Amélioration de l'accessibilité du circuit d'approvisionnement, et contribution à une meilleure connaissance des divers canaux de distribution ;
- c) Développement du partenariat entre secteur public et secteur privé.

3/ Le Renforcement des conditions cadre de micro finance

- a) Alignement des activités qui utilisent l'instrument de micro finance au cadre national correspondant existant ;
- b) Encouragement des IMF dans l'élargissement de leur base en vue de garantir les conditions de leur durabilité ;
- c) Facilitation de la signature de protocoles entre les IMF et les projets et programmes ;
- d) Information des populations sur les possibilités d'accès aux crédits.

B. Développement Rural Durable

Les interventions porteront sur les domaines suivants :

1/ Développement rural productif et Sécurité alimentaire

- a) Amélioration durable de la productivité ;
- b) Promotion de la professionnalisation dans l'agriculture ;
- c) Accompagnement de l'accès au marché.

2/ Financement du monde rural

- a) Appui à l'accès aux facteurs de production ;
- b) Promotion de l'initiative privée et soutien aux activités de valorisation de la production.

3/ Accès à l'eau potable et l'assainissement

Alignement au PN-AEPA .

4/ Conservation et amélioration de la biodiversité

- a) Renforcement des capacités des acteurs et actrices ;
- b) Financement des activités de protection des RN.

5/ Equité et genre

- a) Renforcement des capacités des actrices et acteurs ;
- b) Organisation des femmes et promotion de leur participation ;
- c) Promotion et diversification des activités des femmes
- d) Facilitation du financement des activités des femmes.

6/ Collectivités territoriales

- a) Renforcement des capacités des élu(e)s locaux ;
- b) Appui aux CT pour le financement et la réalisation de leurs projets communautaires.

7/ Energie et Valorisation de la biomasse

Dans le but d'accélérer sensiblement la mise en place indispensable de réseaux énergétiques abordables et de contribuer ainsi à la réalisation des objectifs de lutte contre la pauvreté, les activités soutenues par les FDL incluent la mise en place des réalisations adaptées telles que les plateformes multifonctionnelles. Ce faisant, un focus important est fait sur la mise en œuvre d'un système de gestion durable desdites réalisations.

C. Enseignement et Formation Techniques et Professionnels

Les interventions porteront sur les domaines suivants :

1/ Appui à la mise en œuvre d'une approche programme en EFTP ;

- a) Mise en place d'un pilotage unifié ;
- b) Création d'un cadre de concertation élargi à tous les acteurs ;
- c) Consolidation de l'ingénierie de la formation ;
- d) Promotion de l'insertion professionnelle des formés ;
- e) Accompagnement de l'autonomisation et de l'excellence des structures de formation formelle et non formelle, publiques et privées.

2/ Professionnalisation de la Formation Professionnelle Formelle

- a) Poursuite des engagements jusqu'à leur terme ;
- b) Soutien au secteur privé de la formation.

3/ Normalisation de la formation professionnelle non formelle

- a) Consolidation et extension des acquis de la normalisation de la formation non formelle ;
- b) Renforcement et extension des acquis de l'éducation et de la formation professionnelle non formelle dans les langues des apprenants.

Domaines hors concentration

Pour soutenir les interventions dans les trois secteurs de concentration, la Coopération Autrichienne offre des possibilités de renforcement des capacités, notamment sous forme de bourses de formation. Le programme de bourses de formation dans la sous-région Ouest-Africaine, dédié aux employé(e)s des ministères et structures partenaires ainsi qu'aux membres des ONG et structures privées travaillant dans les trois secteurs de concentration, sera poursuivi à partir de 2009.

En ce qui concerne les autres activités pour renforcer les secteurs de concentration, il semble judicieux de canaliser les appuis financiers de l'Autriche vers des stratégies conjointes avec d'autres PTF, surtout sous la forme de participation à des paniers communs ou fonds d'appui à une problématique spécifique (par ex. « Fonds Commun Genre » déjà existant, « panier commun culture » de l'Union Européenne en discussion, FAFPA⁸ etc.).

Autres moyens financiers

En dehors de la ligne budgétaire « Burkina Faso », il y a d'autres interventions de la Coopération Autrichienne dont bénéficie le Burkina Faso. Il s'agit notamment:

- Des programmes et projets financés dans le cadre du « Programme régional Afrique de l'Ouest » de la Coopération Autrichienne ;
- Des projets d'associations ou d'ONG autrichiennes, travaillant en partenariat avec des ONG burkinabé et qui bénéficient d'un cofinancement de la part de la Coopération Autrichienne ;
- Des projets de coopération entre entreprises privées respectivement entre entreprises et structures de l'Etat. Dans ce cas, les mécanismes de cofinancement sont similaires à ceux des ONG ;
- Des projets d'aide humanitaire et alimentaire qui interviennent suite à des crises ;
- Des contributions et transferts de la Coopération Autrichienne aux agences des Nations Unies et à la Commission Européenne.

⁸ A condition que le FAFPA devienne un fonds paritaire, tel que souhaité par les partenaires sociaux.

4 Mise en œuvre du programme:

Engagements des deux parties

Le Burkina Faso et la République d'Autriche sont signataires de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Dans cet esprit, et afin de sécuriser les résultats des interventions convenues, les parties s'engagent à harmoniser les directives de gestion des projets.

La Coopération Autrichienne s'engage à appliquer les textes législatifs et réglementaires du Burkina Faso en matière de coopération, dans la mesure où ceux-ci ne sont pas contraires aux textes législatifs et réglementaires de la Coopération Autrichienne. En cas de divergence, les deux parties se concerteront pour trouver une solution de compromis.

Le Gouvernement Burkinabé s'engage à garantir pour le présent PIC la contrepartie nationale inscrite dans les programmes et à prendre les mesures d'ordre administratif ou autres, susceptibles de faciliter la réalisation du PIC.

Afin de garantir une collaboration efficace dans tous les domaines relatifs au PIC, les deux parties s'engagent conjointement à :

- œuvrer au développement d'une vision commune entre le Gouvernement Burkinabé et les autres partenaires en matière de procédures avec préoccupation constante de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et en vue de la réduction des coûts de transaction ;
- prendre activement part aux sessions des instances de pilotage des interventions et du PIC ;
- fixer d'un commun accord et en temps voulu, le calendrier, les termes de références et la composition des missions conjointes d'évaluation.
- Elaborer dans les meilleurs délais un cadre logique par domaine d'intervention avec des résultats et des indicateurs qui feront partie du PIC 2008 – 2013 ;
- Réviser les documents de contractualisation actuels dans l'esprit d'harmoniser et de simplifier les textes de base des interventions.

Instruments

1) Les instances :

Le cadre institutionnel d'exécution du PIC comprend par ordre de prévalence :

- Les consultations bilatérales à tenir au moins à mi-parcours et en fin de parcours;
- Les Comités sectoriels et régional BDM;
- Les Comités de pilotage des projets/programmes.

2) Méthodes d'opérationnalisation

L'orientation générale de l'opérationnalisation du présent programme 2008-13 vise l'approche programme, qui devra mener, pas à pas, aux appuis budgétaires ciblés.

Concernant les activités des projets et programmes, la Coopération Austro-Burkinabé continue à appliquer les méthodes et instruments tels que les FDL resp. FRD et le FPA dans les cas où ils ont prouvé leur efficacité. D'autres méthodes et instruments de mise en œuvre les compléteront selon les besoins au cas par cas.

3) Suivi / Evaluation

Au niveau du PIC, afin d'en assurer un bon suivi de la mise en œuvre, il est prévu :

- Une évaluation à mi-parcours (pour mesurer les progrès accomplis et proposer les actions correctrices nécessaires) ;
- Une évaluation externe en fin de période pour mesurer les résultats atteints et les écarts relevés.
- Un rapport annuel conjoint d'avancement pour assurer la continuité et la cohérence des interventions qui sera soumis aux signataires du présent document qui décideront de son mode d'approbation.

Au niveau des interventions, le suivi s'organise à différents niveaux :

- Au niveau sectoriel par des revues conjointes dans le cadre d'approches programme, ou par les Comités sectoriels sur proposition des points focaux des départements ministériels de tutelles techniques, en collaboration avec les chargés de programme du BuCo. Ils sont convoqués par les tutelles techniques en collaboration avec la tutelle financière, i.e. la DGCoop qui assure le rôle de coordination des points focaux ;
- Au niveau régional, un mécanisme de suivi et de coordination sera établi par les collectivités territoriales en considérant les structures existantes et en fonction des directives nationales ;
- Au niveau opérationnel, le suivi des différents projets est assuré par les Comités de pilotage. Des évaluations à mi-parcours et en fin de phase sont prévues de façon conjointe. Les Comités de pilotage autorisent annuellement la mise à disposition des moyens budgétisés et adoptent les rapports d'exécution physique et financière. Ils sont convoqués par les tutelles techniques, sur proposition des équipes de projets/programmes.

Fait à Vienne, le 8 mai 2008, en deux exemplaires en langue française.

Pour le Ministère de l'Economie et des
Finances du Burkina Faso

Pour le Ministère Fédéral des Affaires
européennes et internationales de la
République d'Autriche

Jean-Baptiste M.P. COMPAORE
Ministre

Irene FREUDENSCHUSS-REICHL
Directrice Générale de la Coopération